

La Martelière

Publication du Comité d'Intérêt du Village de Raphèle-les-Arles.

Sommaire

- P.2 Assemblée Générale 2021
- P.3 Grands événements à Raphèle
- P.4 Nouveau bureau du CIV 2021
- P.5 -6 Urbanisme
- P.6 -7 ASA Haute Crau
- P.8 Info pratiques

QR Code

d'accès au site
CIV



www.civraphele.fr

Association Loi 1901

5 Impasse de l'Arlésienne

13280 RAPHELE

civ.raphele.avenir@gmail.com

Ce numéro est distribué à

600 EXEMPLAIRES

Comité de rédaction :

Commission La Martelière
du Comité d'Intérêt de Village

Le mot de notre nouvelle Présidente

Je commencerai par un grand merci à tous les membres du nouveau conseil d'administration du CIV pour m'avoir accordé leur confiance, en m'élisant présidente et ainsi succéder à Gérard Quaix.

Je dis bien succéder et non remplacer car comment peut-on remplacer Gérard ? Durant 13 ans il a été sur tous les fronts, tout le temps attentif au moindre événement sur Son village avec bienveillance. Lui succéder n'est pas chose aisée, la barre est haute; pourtant c'est de tout mon cœur que je m'y emploierai.

Mes premières pensées vont également aux autres membres sortant du bureau : Mme Lapeyre Jacqueline, M. Benkemoun Bernard, M. Fernandez Edouard, M. Petit Bernard-François.

Nous avons travaillé ensemble quelques années au sein de cette association qui nous tient tant à cœur; j'ai beaucoup appris à leur côté. Je tiens à les remercier sincèrement pour leur implication et leur dévouement, ils vont me manquer.

Aujourd'hui plus qu'hier, veiller sur notre village est crucial ; de profonds changements s'opèrent et loin de vouloir s'y opposer, nous devons les accompagner.

Le CIV se doit de participer activement à la vie du village pour jouer son rôle de communicant aussi bien envers les élus qu'envers les Raphélois eux-mêmes.

L'information sera notre cheval de bataille, nous ferons en sorte d'être impliqués en amont de chaque décision importante pour Raphèle et nous nous engageons à vous restituer régulièrement toutes les informations qui pourraient impacter notre quotidien.

Nous serons force de proposition, de gros besoins se font sentir et c'est de toutes nos forces que nous les défendrons.

C'est dans cette mission que nous avons besoin de chacun d'entre vous : nous devons représenter le plus grand nombre pour avoir une légitimité reconnue.

Le CIV, c'est aussi des animations importantes avec notamment le marché de Noël et le marché aux fleurs ; il n'est pas question de revenir sur ces manifestations qui animent notre village et qui assurent des moments de partage que tout le monde apprécie. D'autres pistes pourront être explorées pour proposer du neuf, nous y travaillerons.

L'année tellement triste qui vient de s'écouler n'a permis aucun de ces plaisirs d'être ensemble, souhaitons que la situation sanitaire s'améliore vite pour nous permettre de nous retrouver.

Une association n'est pas UN président mais un groupe, charge à lui cependant de fédérer, de déléguer, de responsabiliser pour que ce groupe se sente une équipe.

C'est dans ce sens que je travaillerai, et ensemble nous serons la plus belle des équipes dans le seul intérêt de RAPHELE.

Bonne lecture.

Christine Moschini

Dimanche 18 Avril 2021

Marché aux fleurs

Place des Micocouliers

de 9h00 à 18h00



Durant cette année 2020 nous avons enregistré deux démissions :

- Mr Gérard QUAIX qui a quitté la présidence du CIV pour occuper son nouveau poste d'Adjoint de Quartier RAPHELE. Le poste de président du CIV, vacant, a été assuré par les vice-présidents Mme Jacqueline LAPEYRE et Mr Bernard PETIT.

- Mr Alain NACRY qui a quitté son poste au sein du conseil d'administration.

Pour l'année 2020 nous avons totalisé 170 adhésions.

Assemblée Générale et nouveau Conseil d'Administration

Après une année 2020 difficile et une activité de notre Comité limitée, nous avons été encore contraints de réaliser notre Assemblée Générale 2021 en distanciel.

L'envoi aux adhérents de l'ensemble des documents nécessaires aux différents votes nous permet de vous communiquer ci-après un tableau reprenant le résultat des votes :

Vote par correspondance entre le 05/02/2021 et le 12/02/2021

Sur le document de vote il était précisé que « **Les personnes n'ayant pas retourné leur bulletin approuvent, de ce fait, l'ensemble des documents soumis au vote** »

En conséquence les résultats de ces votes sont les suivants.

Questions		Pour	Contre	Abstention
Approbation du rapport moral		170		
Approbation du rapport financier 2020		170		
Approbation du budget 2021		170		
Approbation des prévisions d'activité 2021		170		
Election au Comité d'administration de :		161	2	7
Nouveaux	Mme. BOMPART Marie Rose			
	Mme. LEPESANT Sylvia			
	Mme. MORVAN Sandrine			
	Mme. NICOD Huguette			
	Mme. PEREZ Carole			
	Mr. BARBOTE Louis			
	Mr. ESCALANTE Mathias			
	Mr. GIRAUD Alain			
	Mr. PILETTE Steeve			

La composition du nouveau conseil d'administration est la suivante:

Annie ARTAUD, Louis BARBOTE, Catherine BELTRAN, Bernard BENKEMOUN , Marie José BERNABEU, Henri BERNABEU, Marie-Rose BOMPART, Paul BOMPART, Gérard BONJEAN, Jean Pierre BRUN, Mathias ESCALANTE, Alain GIRAUD, Nicole GUIGE-MASSOT, Annie LAURES, Sylvia LEPESANT, Christian MATTEOLI, Sandrine MORVAN, Christine MOSCHINI, Michel MOURIER, Huguette NICOD, Carole PEREZ, Bernard François PETIT, Steve PILETTE, Michelle QUAIX, Daniel RICHARD, Marie-Louise SABON, Roger SPERANZA, Jacques SZMITKO.

RAPHELE

DIMANCHE
18 Avril 2021



Place des Micocouliers
de 9 h 00 à 18 h 00

Marché aux Fleurs

Organisé par le Comité d'Intérêt de Village
"RAPHELE AVENIR"



En raison du contexte actuel les animations seront
limitées et nous appliquerons les directives du moment



LES JOYEUX LURONS

vous informe de

son traditionnel VIDE GRENIER

le 24 MAI 2021 de 8H à 16H30

Sous réserve des conditions sanitaires en vigueur

**Pour les inscriptions une information sera affichée sur le panneau d'affichage en Mairie
avec les personnes à contacter et les heures et lieu de présence .**

NOMINATION DU NOUVEAU BUREAU DU CIV

En date du 6 mars 2021 à 14H30 s'est réuni le nouveau Conseil d'Administration qui a eu pour première action la nomination du nouveau bureau . Etaient absents et excusés Louis BARBOTE, Sandrine MORVAN, Marie-Louise SABON, Carole PEREZ, Steve PILETTE .

Trois pouvoirs ont été enregistrés avant l'élection du nouveau président.

Une seule personne propose sa candidature à la présidence du CIV , Mme Christine MOSCHINI.

Il est alors procédé à un vote à bulletin secret .

Le nombre de votant est : 22 présents + 3 pouvoirs = 25

Résultats du vote : Abstention = 1 Contre = 0 Pour = 24

Christine MOSCHINI est élue Présidente du CIV RAPHELE AVENIR

Après discussions et propositions le nouveau bureau du CIV RAPHELE AVENIR est composé des membres suivants:

NOUVEAU BUREAU CIV 2021			
FONCTION	NOM	FONCTION	NOM
PRESIDENT	Mme. MOSCHINI Christine	VICE-PRESIDENT	Mr GIRAUD Alain
SECRETAIRE	Mr. MATTEOLI Christian	SECRETAIRE adjoint	Mr. ESPERANZA Roger
TRESORIER	Mr. BOMPART Paul	TRESORIER adjoint	Mme. ARTAUD Annie
REFERENT COMMISSION URBANISME	Mr. BRUN Jean Pierre	REFERENT COMMISSION ANIMATION	Mr BERNABEU Henri & Mme BERNABEU Marie-José
REFERENT COMMISSION COMMUNICATION	Mr. MOURIER Michel	ATELIER INFORMATIQUE	Mr. ESPERANZA Roger



le nouveau Conseil d'Administration -Photo du 6 mars 2021

UN POINT D'AVANCEMENT SUR LES PROJETS D'URBANISME

Nous faisons suite à l'article de la Martelière N° 110 pour vous informer de nos avancées sur les différents points évoqués.

Nous avons fait parvenir comme convenu à Mme Sophie Aspard (élue à l'urbanisme), par l'intermédiaire de l'élue du village M. Gérard QUAIX, la synthèse de l'analyse des points noirs réseaux (assainissement, eaux et pluvial).

Les réseaux d'évacuation des eaux pluviales et arrosage sont déjà saturés plus particulièrement dans les zones basses au sud du village. Il est donc fondamental de les maintenir en parfait état de propreté. Des fossés ont été nettoyés, restent à nettoyer les traversées de l'ancien chemin du village, les zones tampons et les collecteurs d'évacuation qui traversent vers et sous la voie SNCF et la RN113 (SNCF).

Vous avez certainement observé le ballet des camions et entendu le bruit des engins ; tous les lotissements, à des degrés divers d'avancement, ont débuté.

Le clos de Bellombre (société Rambier) :

Ce lotissement ne prévoyait pas de distribution d'eau d'arrosage ; grâce à un gros travail de concertation entre toutes les parties (promoteur, entreprise réalisant les travaux, ASA de Craponne et Servane, services techniques mairie et élu) ce problème a été résolu. La mise en place de canalisation avec un point de puisage dans chaque parcelle va permettre aux futurs acheteurs de bénéficier de l'eau d'arrosage suivant le cycle d'arrosage.

La haie existante, en bordure de route, est très « fatiguée » et ne peut être arrachée car son maintien est prévu dans le permis de lotir (risque de conflit avec DDTM), mais elle va être nettoyée et arrangée au mieux.

Mas Cartier (société Hectare) :

Le réseau d'arrosage prévu par puisement dans les canaux « maitres » n'est pas adapté et doit évoluer.

Mas Villebois (société Hectare) :

L'accès de ce lotissement prévu par une voie communale est en cours de réalisation côté des tennis.

Bien qu'interdite, la collecte des eaux pluviales se fera dans les réseaux d'arrosage ???

Le réseau d'arrosage prévu n'est pas adapté et doit évoluer.

Sur ces deux lotissements, nos rencontres avec le lotisseur avaient abouti à quelques aménagements ; souhaitons qu'ils soient maintenus au moment de la réalisation de ces lotissements ; nous y serons attentifs.

Le Clos Léonis : (société Civic)

Malheureusement les platanes centenaires, en bonne santé, ne font pas partie de l'espace boisé protégé et par conséquent ils vont être arrachés (très regrettable, comme quoi parfois on peut ...).

Les arbres morts dans l'espace boisé ainsi que sur la route d'accès doivent être remplacés.

Nous suggérons, encore une fois, que l'entrée et la sortie se fasse par la RD453 (route des platanes). Cette solution demande de sacrifier un platane pour sécuriser, au maximum, l'accès à ce lotissement. Mais l'arrachage d'un platane n'est pas autorisé ???.

Ces incohérences nous surprennent et peuvent devenir incompréhensibles.

Nous avons fait des courriers dans ce sens à la CD13 mais nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse .

UN POINT D'AVANCEMENT SUR LES PROJETS D'URBANISME (suite)

Le clos des Paluns : (société SAUL)

Nous avons sollicité courant janvier 2021 une rencontre avec le lotisseur afin qu'il nous présente son projet, mais n'avons pas de réponse à ce jour.

La commission remercie l'élu du village pour son implication soutenue ainsi que toutes les personnes qui nous aident sur le suivi de ces projets.

Le square LANFRANCHI :

L'aire de jeux située dans le square est ouverte sous réserve des décisions gouvernementales sur le plan sanitaire. Son environnement devra être finalisé en tenant également compte de la proximité de la route.

Nous sommes en attente d'un rendez-vous avec Mme Sophie ASPORD et Mr Gérard QUAIX afin d'effectuer un point sur ces dossiers ainsi que sur les différentes interrogations abordées lors de notre précédente rencontre.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de ces dossiers.

La commission urbanisme

Association Syndicale Autorisée d'irrigation de Haute Crau. (A.S.A. ² Haute Crau).

Historique :

L'A.S.A de Haute Crau a été créée en août 1955.

D'après les statuts, l'A.S.A de Haute Crau est gérée par un syndicat composé de neuf membres adhérents élus pour six ans et animé par un président.

Ils sont élus lors de l'assemblée générale. Celle-ci est composée de 480 propriétaires des terrains desservis par le canal.

L'A.S.A emploie deux gardes, qui ont en charge la régulation et l'entretien des ouvrages ainsi que la police de l'eau.

La partie administrative et financière est assurée par le Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles (S.M.A.G.), sous couvert de la sous-préfecture et du trésor public.

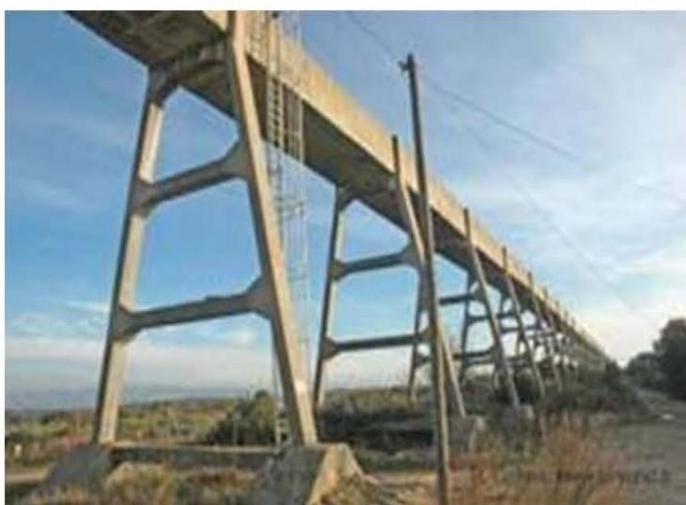
Origine des eaux et droits :

Les eaux proviennent de la Durance.

Elles sont issues du barrage de Serre-Ponçon puis transitent par le canal usinier E.D.F.

A Lamanon, un répartiteur distribue ces eaux entre différents canaux dont le canal de Boisgeline - Craponne.

Sur ce dernier, le répartiteur d'Eyguières alimente la branche d'Istres et la branche d'Arles du canal de Craponne.





Association Syndicale Autorisé de Haute Crau. (A.S.A. de Haute Crau). suite.

C'est sur le canal de Craponne, branche d'Arles, que celui de Haute – Crau prend son eau à hauteur du mas de Gouirard sur la commune de Saint – Martin de Crau. Il se rejette à Pont de Crau, vers le champ de tir, dans le canal de Craponne.

Le débit maxi est de 2,1 m³/s, variable en fonction de la saison et des besoins entre mars et octobre.

La superficie irriguée est de 1500 hectares. La majorité s'effectue par irrigation gravitaire pour les prairies de foin de Crau. D'autres cultures s'irriguent soit par gravitaire soit au goutte-à-goutte: ce sont les arbres fruitiers, les oliviers, le maraichage, etc.

70 % du volume d'eau utilisée pour l'irrigation gravitaire alimente la nappe phréatique de la Crau et ce sans nitrate (azote). Cela explique qu'il n'y ait pas eu de restrictions pendant l'été 2019...

Les droits d'eaux sont affectés à un terrain et non à un propriétaire qui peut changer. En conséquence si le terrain est partagé, le droit d'eau l'est également. Cela est aussi la règle pour les lotissements...

L'A.S.A amène l'eau à la parcelle par un canal principal (aérien ou par buses enterrées) des canaux secondaires et des canaux tertiaires.

Le budget de l'A.S.A est assuré par le recouvrement d'une redevance payée par tous les adhérents.

La cotisation est facturée soit à l'hectare soit par forfait pour les superficies inférieures ou égales à 5000 m².

L'eau est gratuite, les cotisations servent à payer une redevance à l'A.S.CO de Craponne, les marais d'Arles, le S.M.A.G, le salaire des gardes et l'entretien du canal

Ce canal a complètement modifié le paysage de la haute Crau en la rendant beaucoup plus verte, en en faisant un formidable réservoir de biodiversité notamment pour les insectes. Mais également un excellent piège à carbone...

L'avenir du canal :

Plusieurs études ont été réalisées depuis une dizaine d'années.

La dernière mandatée par Monsieur le Sous – Préfet et réalisée par le CEREMA constate que le canal doit être réhabilité et mis en sécurité, surtout les cinq aqueducs que compte le canal.

L'ACCM, qui a accepté le transfert de maîtrise d'œuvre, a été chargée d'instruire et de suivre le dossier.

Les études techniques et financières, après appel d'offre, ont été confiées à la Société du Canal de Provence.

Dans un premier temps, la réhabilitation portait sur les deux aqueducs de Chambremont et de la Fourbine qui seraient remplacés par des conduites semi – enterrées et enterrée sous la RD 27. Les cinq aqueducs sont : Chambremont, la Fourbine, le Paty, Mas Millette et Mas d'Artaud.

L'estimation des travaux : deux aqueducs : 4,5 millions d'€ HT et cinq aqueducs : 6,5 millions d'€ HT.

A l'heure actuelle, le financement prévu sur la base des deux premiers aqueducs est le suivant :

Département 13 : 40% Etat (sous-préfecture) : 10%

ACCM : 10% + maîtrise d'œuvre+ aide à l'obtention des crédits pour l'ASA

Région Sud : 10% au titre du CRET Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : 0%

ASA haute Crau : 20% avec un emprunt sur 40 ans

Pour faire face à cet emprunt le prix à l'hectare, qui est actuellement de 210 €, devra passer à 250 € pour les surfaces irriguées de plus de 5000 m² et de 105 à 125 € pour les autres.

Cette forte augmentation amène à se poser plusieurs questions :

- La rentabilité du foin de Crau a-t-elle un avenir ?
- Faut-il envisager de changer de culture, par exemple les amandiers et passer au goutte-à-goutte mais avec aucun apport à la nappe de Crau ?
- Ne serait-il pas normal que tous les consommateurs de l'eau de cette nappe participent financièrement à son transport ?

Infos - Pratiques

SERVICE MÉDICAL sur RAPHÈLE - MOULES

A MOULÈS

Médecins:

Dr QUENEE
04 90 98 05 85

13, Rue d'Argençon 13280 MOULES

Cabinet d'infirmières:

Marie-Pierre ADJAMI
&
Fabienne ROIGNANT

Permanences tél : **04 90 98 47 97**

Au Cabinet de Soins Infirmiers, à la même adresse, tous les jours sur RdV et à domicile sur Moulès, Raphèle et environs.

A RAPHÈLE

Médecins:

Dr ANNETIN
06 08 69 80 98

Dr RIVIERE
04 90 98 02 68

Cabinet de physiothérapie et kinésithérapie:

Andréa MASSARIELLO

Téléphone 04.90.54.48.51 sur RDV

du lundi au jeudi de 8H00 à 18H00 sans interruption

Cabinet d'infirmières:

Mmes Bernard-Aillaud Françoise, Billong Élodie, Cartagena Audrey et Tristant Cécile.

Le cabinet d'infirmières est ouvert, 10 Rue des Santons de 8h00 à 8h30 sur rendez-vous du Lundi au Samedi et selon besoin prise de rendez-vous possible au cabinet l'après midi.

Les soins sont assurés à domicile sur Moulès, Raphèle et environs. Permanence téléphonique tous les jours (W-E et jours fériés) au :

04 90 98 32 57

Les docteurs n'assurent plus de permanences pour le Service de Garde. En cas d'urgence, il convient de joindre le SAMU (le 15 au téléphone) qui répercutera l'appel auprès des services adéquats.



MEDIABUS

Horaire de présence sur Raphèle - 1er trimestre 2021
De 10H00 à 12H00-Place des Micocouliers

2 et 6 février	11 et 25 mai
2-16 et 30 mars	8 et 22 juin
13 et 27 avril	6 juillet

Pour plus d'info, tel au : 04 90 49 38 59

C.A.S (Centre d'Activités Sportives) Centre JEAN VILAR

Pendant les vacances de 14H00 à 17H00

Sauf vacances de Noël (fermeture)

ASSISTANTE SOCIALE

ESPA - MAISON DE LA SOLIDARITE (EX DDISS)

4 rue de la Paix sur RdV - Tél: **04 13 31 78 63**

M.S.A. (Mutualité Sociale Agricole) :

Parc d'Activités Fourchon

2 rue Charlie Chaplin Arles Tel : **09 71 10 39 60**

C.C.A.S (Centre Communal d'Actions Sociales) Sur RDV.

11 Rue Parmentier 13200 ARLES

Renseignements **04 90 18 46 80**

ACCM - Info collecte

(Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette)

04 84 76 94 00

La petite recette de la 111

Tarte au gorgonzola et courgettes

Ingrédients :

- une rouleau de pâte brisée
- une grosse courgettes et trois œufs
- 15 cl de crème fraîche demi-épaisse
- 80 gr de parmesan et 100 gr de gorgonzola
- une cuillère d'herbes de Provence
- 20 gr de beurre + huile d'olive

Couper les courgettes en fines tranches, les faire revenir et saupoudrer avec les herbes de Provence.

Battre les œufs + la crème

Ajouter le gorgonzola en dés + le parmesan

Cuire le fond de tarte puis mettre le

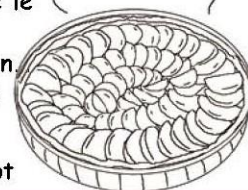
tout dedans avec les courgettes.

Mettre au four à 200° 15 à 20 mn.

A déguster avec une petite salade

de Roquette

Bon appétit Nicole Guigue-Massot



PERMANENCE EN MAIRIE DE RAPHÈLE

MAIRIE DE RAPHÈLE : 04 90 49 47 27

Ouverture au public Du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h00.

Monsieur Gérard QUAIX,

Adjoint délégué pour Raphèle reçoit le MARDI matin sur RDV

RAPHELE AVENIR Comité d'Intérêt de Village - 5 impasse de l'Arlésienne 13280 RAPHELE les ARLES

BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUVELLEMENT D'ADHESION

NOM : _____ Prénom : _____

N° et Rue : _____ Code postal : _____ Localité : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Cotisation : 7 Euros (minimum) par adhérent pour 2021.

Favoriser les règlements par chèque à l'ordre de : C.I.V. Raphèle Avenir

Date et Signature